



Gestion MD  
limitée

Comptes MD Plus<sup>MC</sup>

## Barème des frais et commissions

Pour les comptes MD Plus, des frais correspondant à un pourcentage de la valeur de votre actif sont facturés chaque trimestre. L'acquisition de valeurs mobilières, y compris les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse (FNB), est effectuée sans frais de commission.

La vente de parts d'un fonds MD dans les 30 jours suivant l'achat peut entraîner des frais de rachat anticipé de 2 %. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus simplifié. Certaines sociétés de fonds communs de placement peuvent facturer d'autres frais tels que des frais de rachat anticipé, des frais d'ouverture de compte initiaux ou des frais d'acquisition reportés lors d'un rachat de fonds sans frais d'acquisition. Bien que nous n'offrions plus de titres de fonds communs de placement s'appuyant sur des « frais d'acquisition reportés », vous pouvez toujours transférer ces titres dans votre compte et, par conséquent, vous pourriez être tenu de payer des frais d'acquisition reportés si vous les rachetez dans des délais spécifiés.

Vous ne pouvez pas acquérir de titres de participation dans votre compte MD Plus, et lorsque votre compte MD Plus détient des actions (par exemple, par le biais de transferts), aucune commission ne sera facturée sur la vente. La valeur des actions détenues dans votre compte sera exclue du calcul des frais.

### **Certificats de placement garanti (CPG)**

Pour l'achat ou la vente de CPG, les commissions (le cas échéant) sont incluses dans le prix indiqué et des frais de gestion et d'administration ne vous seront pas facturés à l'égard de leur valeur.

### **Fonds communs de placement et commissions de suivi**

En général, les produits qui peuvent être détenus dans un compte MD Plus ne sont pas assortis de commissions de suivi. Dans les cas où il est permis de détenir dans le compte MD Plus des produits avec commissions de suivi ou autre forme de commissions intégrées, ces placements sont exclus du calcul des frais afin d'éviter une double tarification. Le Fonds de revenu stable MD sera également exclu du calcul des frais.

### **Autres frais**

Services	Frais
Droit d'inscription annuel	0 \$
Transfert intégral ou partiel hors des comptes enregistrés	135 \$
Transfert intégral ou partiel hors des comptes non enregistrés	135 \$
Dons de bienfaisance	0 \$
Remplacement des certificats égarés	50 \$
Enregistrement des certificats de valeurs mobilières	35 \$
Enregistrement rapide de certificat	200 \$
Virements bancaires*	80 \$ à 130 \$

\* Les frais de virement bancaire de 10 000 \$ ou moins sont de 80 \$ par paiement. Les virements bancaires entre 10 000,01 \$ et 50 000 \$ sont de 100 \$ par paiement. Les virements bancaires de 50 000,01 \$ ou plus sont de 130 \$ par paiement. Les virements bancaires peuvent également être soumis à des frais de virement bancaire de votre banque.

Nota : Tous les frais sont assujettis à la TPS, à la TVH et aux taxes provinciales applicables.

Les frais et honoraires peuvent être modifiés à tout moment moyennant un avis de 60 jours.

MD Plus<sup>MC</sup> est une marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse utilisée sous licence.

Gestion MD limitée – Membre du Fonds canadien de protection des épargnants

(01/22) 523177